

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3201

31 octobre 2014

### SOMMAIRE

Amis de L'Ecole Finlandaise au Luxembourg, A.S.B.L. ....	153645	Kings Cross Residential S.à r.l. ....	153648
Andrade Gutierrez International S.A. ....	153606	Links Bidco S.à r.l. Propco 7 ....	153619
Atalaya Luxco Midco ....	153647	LJ 51 S.à r.l. ....	153614
BIL Prime Advanced ....	153610	Lucent Royal Pier Waterfront S.à r.l. ....	153607
CB Finance S.à r.l. ....	153612	Marona Invest S.A. ....	153607
CPI I&G 1 S.à r.l. ....	153602	Melf Acquisition VII ....	153622
CPI I&G Finance Co. S.à r.l. ....	153602	NEF Cable Holdings S.à r.l. ....	153607
CPI Poland Holdings S.à r.l. ....	153604	NV Strategie ....	153605
CPI ReCo I S.à r.l. ....	153605	Oleastra S.A. Sicav-Fis ....	153604
Egregore Invest S.A. ....	153604	Pinut Real Estate S.A. ....	153607
Elcom, Sàrl ....	153605	Poney Express s.à r.l. ....	153608
Electroshop S.à r.l. ....	153606	ProLogis European Finance II S.à r.l. ....	153619
Eurosia ....	153646	ProLogis France LVIII S.à r.l. ....	153602
Fachmaart Robert Steinhäuser Nord S.A. ....	153608	ProLogis France LV S.à r.l. ....	153603
Finvestan ....	153606	ProLogis France LXIX S.à r.l. ....	153604
Garage Faber S.à r.l. ....	153603	ProLogis France LXXIII S.à r.l. ....	153605
GLBH Holdings S.à r.l. ....	153602	ProLogis France LXXV S.à r.l. ....	153608
GLBH Holdings S.à r.l. ....	153603	Pyramus S. à r.l. ....	153616
Global Blue Management GP S.à r.l. ....	153603	QP Luxco S.à r.l. ....	153608
Grove Asset 14 S.à r.l. ....	153633	Redalco S.A. ....	153606
Hilbert S.A. ....	153609	Roamsys S.A. ....	153609
Ihalia S.à r.l. ....	153609	Takko Luxembourg 1 S.C.A. ....	153644
Indigo Real Estate 5 S.à r.l. ....	153640	Vassa Eggen Finance S.à r.l. ....	153643

**CPI I&G Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.444.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150682/10.

(140171860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**CPI I&G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.462.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150684/10.

(140171845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

Les Bilans consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 316 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2014152092/14.

(140173752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**ProLogis France LVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.213.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl . . . . . 600 parts

Total . . . . . 600 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150309/20.

(140171651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Global Blue Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.311.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152079/10.

(140173297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Garage Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 97.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152088/10.

(140173454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

Les Bilans consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
(conforme Art. 316 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2014152093/14.

(140173759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.330.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Cette cession des part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl .....	600 parts
Total .....	600 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150308/20.

(140171652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

---

**Egregore Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 168.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150752/9.

(140172130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**CPI Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.396.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150685/10.

(140171874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Oleastra S.A. Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.206.

Ab dem 22. September 2014 sind Herr Stefan Rockel, Herr Erich Hein und Herr Armin Clemens als Mitglieder des Verwaltungsrates beruflich unter folgender Adresse ansässig:

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 29. September 2014.

Oleastra S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014150278/15.

(140171322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

---

**ProLogis France LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.019.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl .....	600 parts
---	-----------

Total .....	600 parts sociales
-------------	--------------------

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150310/20.

(140171642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

---

**Elcom, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 94.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150753/9.

(140172210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150686/10.

(140172082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**NV Strategie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Aktionärsversammlung vom 19. September 2014*

Die Aktionärsversammlung hat beschlossen, die Bestellung im Wege der Kooptierung von Herrn Ralf Rosenbaum berufsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg als Mitglied des Verwaltungsrates zu genehmigen und sein Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020 zu verlängern.

Die Aktionärsversammlung hat ferner beschlossen, das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé), KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S.L. B103590 bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150276/15.

(140171684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**ProLogis France LXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.727.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl .....	600 parts
Total .....	600 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150311/20.

(140171650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Electroshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 34-36, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.342.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29/09/2014.

Référence de publication: 2014150756/10.

(140171830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Redalco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.278.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDALCO S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014152336/11.

(140174118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Finvestan, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 107.222.

*Décision des associés de la société du 24 septembre 2014*

Les associés acceptent la démission de KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, comme réviseur d'entreprises agréé et nomment Fiduciaire GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014150796/15.

(140171963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Andrade Gutierrez International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.492.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 6 mai 2014*

La société anonyme ERNST & YOUNG, R.C.S. Luxembourg B47771, avec siège social office at L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014 avec effet au 26 août 2013.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 4 août 2014*

Le siège a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Pour extraits sincères et conformes  
Pour Andrade Gutierrez International S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2014150542/18.

(140171842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Pinut Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 161.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014151151/10.

(140171989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Lucent Royal Pier Waterfront S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 172.311.

Les comptes annuels sociaux de la société LUCENT ROYAL PIER WATERFRONT S.À R.L., arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 30 juin 2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

*Pour la société LUCENT ROYAL PIER WATERFRONT S.À R.L.*

Référence de publication: 2014151021/13.

(140172180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**Marona Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 123.496.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 septembre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014151055/15.

(140171937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**NEF Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.946.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 juillet 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Julien PONSON et Douwe TERPSTRA, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26.9.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour NEF Cable Holdings S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014151688/16.

(140173018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

---

**QP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151171/9.

(140171957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

**Poney Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 48A, rue du Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 137.455.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152311/10.

(140173765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Fachmaart Robert Steinhäuser Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 152.708.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2013 a:

- révoqué la société à responsabilité limitée INTERAUDIT de son mandat de Réviseur d'Entreprises;
- nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société Madame Nadine AVRIL, née le 30 juin 1968 à Verdun (France), demeurant professionnellement à L-3369 Leudelange, 50 rue de la Poudrerie, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014150043/15.

(140171413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**ProLogis France LXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.729.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl .....	600 parts
Total .....	600 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150312/20.

(140171649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Hilbert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 60.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152109/9.

(140173645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Ihalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 156.203.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014152136/12.

(140173682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Roamsys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.  
R.C.S. Luxembourg B 172.752.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2013*

**Punkt 4**

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des Aufsichtsrats:

- Frau Helene RÖSCH, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Frau Anna Lena GRASMÜCK, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Frau Sylvia TOMLINSON-HÖHNDORF, wohnhaft in D-54439 Saarburg, 83, Graf-Siegfried-Straße

Die Mandate des soeben ernannten und wiedergewählten Aufsichtsrats erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

**Punkt 5**

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des Verwaltungsrats:

- Herr Michael GRASMÜCK, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Herr Alexander GROSS, wohnhaft in D-54296 Trier, 56, Am Weidengrabengraben
- Herr Thorsten KLÄS, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Herr Hendrik HÖHNDORF, wohnhaft in D-54439 Saarburg, 83, Graf-Siegfried-Straße

Die Mandate des soeben ernannten und wiedergewählten Verwaltungsrats erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

**Punkt 6**

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung des Rechnungskommissars:

- Frau Helene RÖSCH, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse

**Punkt 7**

Die Versammlung beschließt einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum neuen Rechnungskommissar.

Das Mandat des soeben ernannten Rechnungskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Für gleichlautenden Auszug

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2014149654/33.

(140170722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

---

**BIL Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable «BIL PRIME ADVANCED» (ci-après «la Société»), société anonyme, avec siège social à Esch-sur-Alzette. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108505.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 612 du 25 juin 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 mai 2014 publié au Mémorial C, numéro 1338 du 24 mai 2014.

L'assemblée débute sous la présidence de Madame Blandine KISSEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Axel LAGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DE BACKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Luxemburger Wort, le Lëtzebuerger Journal et le Mémorial C en date des 12 et 28 août 2014.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs en date du 12 août 2014.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 3.180.658,983 actions en circulation, 109.000 actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 11 août 2014 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 11 des statuts pour introduire certaines conditions que le conseil d'administration de la SICAV pourrait requérir des participants aux assemblées générales d'actionnaires de la SICAV conformément à la loi luxembourgeoise du 1<sup>er</sup> août 2001 sur la circulation des titres;

2. Modification du dernier paragraphe de l'article 14 des statuts pour refléter la décision du conseil d'administration de la SICAV de désigner Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de gestionnaire de la SICAV au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ses dispositions d'application (ci-après la "Loi AIFM") et remplacement subséquent du terme "Société de Gestion" par le terme "Gestionnaire" dans l'article 23;

3. Insertion d'un nouvel article 20 relatif à la désignation du dépositaire de la SICAV pour exercer les fonctions prévues par la Loi AIFM et stipulant les conditions de sa décharge de responsabilité dans les conditions indiquées dans la Loi AIFM;

4. Insertion d'un nouvel article 22 introduisant un renvoi aux documents de vente de la SICAV pour ce qui concerne la communication aux investisseurs des informations qui ne figurent pas dans les statuts;

5. Modification de l'article 29 des statuts pour introduire les références à la Loi AIFM;

6. Renumerotation des articles des statuts et adaptation des références et renvois aux différents articles suite aux modifications résultant des points 3 et 4 ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour introduire certaines conditions que le conseil d'administration de la SICAV pourrait requérir des participants aux assemblées générales d'actionnaires de la SICAV conformément à la loi luxembourgeoise du 1<sup>er</sup> août 2001 sur la circulation des titres, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires de la (les) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement le compartiment.

En outre, les actionnaires de toute classe d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe.

Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire et quelle que soit la classe d'actions dont elle relève, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions au cours d'une assemblée générale des actionnaires d'un compartiment ou d'une classe d'actions dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

Les décisions relatives à un quelconque compartiment seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment concerné présents ou représentés et votant.

En vue de la participation aux assemblées générales d'actionnaires, la SICAV peut exiger de tout investisseur détenant des actions en compte-titres qu'il produise des pièces justificatives de l'inscription des titres à travers la chaîne de détention des titres.

Si un tiers, autre que l'investisseur entend participer à un vote, la SICAV peut exiger l'identification du ou des investisseurs ayant donné les instructions de vote. Au cas où il n'est pas satisfait à l'exigence de la SICAV, le bureau de l'assemblée peut priver la personne en cause de l'exercice du droit de vote.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.»

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts pour refléter la décision du conseil d'administration de la SICAV de désigner Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de gestionnaire de la SICAV au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ses dispositions d'application (ci-après la "Loi AIFM") qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration a désigné la société Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de gestionnaire de la SICAV (ci-après le «Gestionnaire») au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ses dispositions d'application (ci-après la «Loi de AIFM»).

Le Conseil d'Administration de la SICAV pourra révoquer le Gestionnaire désigné qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'un nouveau Gestionnaire soit désigné. Cette décision de révocation devra être approuvée par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAV.»

L'assemblée décide en conséquence de modifier le terme "Société de Gestion" par le terme "Gestionnaire" dans l'article 23 des statuts.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 20 relatif à la désignation du dépositaire de la SICAV pour exercer les fonctions prévues par la Loi AIFM et stipulant les conditions de sa décharge de responsabilité dans les conditions indiquées dans la Loi AIFM, qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration a désigné un dépositaire unique pour assumer les missions et responsabilités prévues par la Loi AIFM.

Le Dépositaire peut, sous sa responsabilité et dans le respect des prescriptions de la Loi AIFM, déléguer à des tiers la garde des actifs de la SICAV.

Lorsque la législation d'un pays tiers, tel que défini dans la Loi AIFM, exige que certains instruments financiers soient conservés par une entité locale mais qu'aucune entité locale n'est, ni soumise à une réglementation et une surveillance efficace de la part de ce pays tiers, ni soumise à un contrôle périodique externe visant à garantir que les instruments financiers sont en sa possession, le Dépositaire peut se décharger de sa responsabilité dans les limites prévues par la Loi AIFM.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 22 introduisant un renvoi aux documents de vente de la SICAV pour ce qui concerne la communication aux investisseurs des informations qui ne figurent pas dans les statuts, qui aura la teneur suivante:

«Sans préjudice de toute exigence légale spécifique, pour toutes les informations à communiquer aux investisseurs qui ne figurent pas dans les présents statuts, le Conseil d'administration déterminera dans les documents de vente les modalités de mise à disposition de ces informations.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts pour introduire les références à la Loi AIFM comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix Août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, la Loi de 2010, ainsi qu'à la Loi AIFM.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter les articles des statuts et d'adapter les références et renvois aux différents articles suite aux modifications résultant des troisième et quatrième résolution ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. KISSEL, A. LAGA, P. DE BACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43143 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147194/135.

(140168387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**CB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 416.726,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.661.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

CB Lender LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United-States of America and registered with the State of Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 55852 (the "Sole Shareholder") represented by Maître Julien De Mayer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 September 2014, which shall remain annexed to the present deed,

being the sole shareholder of "CB Finance S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 189661 incorporated on 4 August 2014 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 20 August 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to four hundred sixteen thousand seven hundred twenty-six United States Dollars (USD 416,726) by the issue of four hundred thousand (400,000) shares of the Company each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) (the "New Shares") for an aggregate subscription price of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by

the sole shareholder of the Company and payment thereof by a contribution in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital of the Company; amendment of article 5 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at four hundred sixteen thousand seven hundred twenty-six US Dollars (USD 416,726) divided into four hundred sixteen thousand seven hundred twenty-six (416,726) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

After the foregoing has been approved, the following resolution were duly taken by the Sole Shareholder:

*Sole resolution*

It was resolved to increase the issued share capital of the Company to four hundred sixteen thousand seven hundred twenty-six United States Dollars (USD 416,726) by the issue of four hundred thousand (400,000) shares of the Company each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) for an aggregate subscription price of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000).

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, thereupon subscribed to the New Shares against a contribution in cash. Evidence of the contribution in cash was shown to the undersigned notary.

It was resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital of the Company.

It was finally resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu*

CB Lender LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés (State of Delaware Secretary of State, Division of Corporations) sous le numéro 55852 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Julien de Mayer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 septembre 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique de CB Finance S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 189.661, constituée le 4 août 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 août 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les actions émises de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société à quatre cent seize mille sept cent vingt-six dollars des États-Unis (416.726 USD) par l'émission de quatre cent mille (400.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1,00 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de quatre-cents mille dollars des États-Unis (400.000 USD) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelle Parts Sociales par l'associé unique de la Société et paiement de ces dernières par un apport en espèces; affectation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent seize mille sept cent vingt-six dollars des États-Unis (416.726 USD) divisés en quatre cent seize mille sept cent vingt-six (416.726) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1,00 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à quatre cent seize mille sept cent vingt-six dollars des États-Unis (416.726 USD) par l'émission de quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1,00 USD) chacune pour un prix total de souscription de quatre cent mille dollars des États-Unis (400.000 USD).

À la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et a moyennant un apport en espèce.

La preuve du paiement intégral du Prix de Souscription a été montrée au notaire soussigné.

Il a finalement été décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis de la Société.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42671. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147241/117.

(140167668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**LJ 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6680 Mertert, 6A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 154.412.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achten September

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Erschien

Herr Konstantin LADWEIN, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Peter-Joseph-Lenné-Strasse 39, alleiniger Gesellschafter der LJ 51 S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 154.412, gegründet am 01. Juli 2010 durch Urkunde von Notar Joseph GLODEN, mit Amtssitz in Grevenmacher, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) vom 31. August 2010, Nummer 1773.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde von Notar Carlo GOEDERT, mit Amtssitz in Grevenmacher, am 14. Februar 2012, veröffentlicht im Mémorial vom 26. März 2012, Nummer 789.

Der Erschienene erklärt und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Der alleinige Gesellschafter hält alle einhundert (100) ausgegebenen Anteile der Gesellschaft und kann somit gültige Beschlüsse zu den Punkten auf der Tagesordnung treffen.

II. Die Punkte zu denen Beschlüsse getroffen werden müssen lauten wie folgt:

1. Beschluss, den Sitz der Gesellschaft von L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig nach L-6680 Mertert, 6A, rue Haute, mit Wirkung zum 1. September 2014, zu verlegen.

2. Erweiterung des Zwecks der Gesellschaft indem die Planung und Organisation von Veranstaltungen im Bereich des Eventmarketings, der Betrieb einer Werbeagentur und der Verkauf von Waren über das Internet, Sportmentaltraining, Sport- und Fitnessdienstleistungen, der Vertrieb von Sport- und Fitnessartikeln sowie der Handel mit Waren und Gütern jeglicher Art sofern diese nicht speziell geregelt sind, zu den Aktivitäten der Gesellschaft zählen so dass Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut bekommt:

„Zweck der Gesellschaft ist die Analyse der Erdoberfläche und Bewertung dieser Analyse sowie der Vertrieb der Ergebnisse als Dienstleistung für Naturprozessbewegungen auf und unter der Erdoberfläche zur Exploration von Grund- und Oberflächenwasser und von Bodenschätzen.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zweck die Planung und Organisation von Veranstaltungen im Bereich des Eventmarketings sowie der Betrieb einer Werbeagentur und der Verkauf von Waren über das Internet. Zusätzlich hat die Gesellschaft zum Zweck Sportmentaltraining, Sport- und Fitnessdienstleistungen sowie den Vertrieb von Sport- und Fitnessartikeln. Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls der Handel mit Waren und Gütern jeglicher Art sofern diese nicht speziell geregelt sind.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form, beteiligen falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft darf sowohl als Franchisegeber als auch als Franchisenehmer im In- und Ausland auftreten.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen“.

Folglich werden folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss:*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig nach L-6680 Mertert, 6A, rue Haute, mit Wirkung zum 1. September 2014, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss:*

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 2 (Gegenstand) der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 2 folgenden Wortlaut bekommt:

„Zweck der Gesellschaft ist die Analyse der Erdoberfläche und Bewertung dieser Analyse sowie der Vertrieb der Ergebnisse als Dienstleistung für Naturprozessbewegungen auf und unter der Erdoberfläche zur Exploration von Grund- und Oberflächenwasser und von Bodenschätzen.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zweck die Planung und Organisation von Veranstaltungen im Bereich des Eventmarketings sowie der Betrieb einer Werbeagentur und der Verkauf von Waren über das Internet. Zusätzlich hat die Gesellschaft zum Zweck Sportmentaltraining, Sport- und Fitnessdienstleistungen sowie den Vertrieb von Sport- und Fitnessartikeln. Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls der Handel mit Waren und Gütern jeglicher Art sofern diese nicht speziell geregelt sind.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form, beteiligen falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft darf sowohl als Franchisegeber als auch als Franchisenehmer im In- und Ausland auftreten.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen“.

*Bevollmächtigung*

Der Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

*Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) abgeschätzt.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerzieller Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Konstantin Ladwein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 septembre 2014. LAC / 2014/ 41924. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. September 2014.

Référence de publication: 2014143531/88.

(140163064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

**Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.769.999,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Pyramus S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137 398, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 17 March 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1007 of 23 April 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 20 May 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 2390 of 6 October 2011.

The Meeting was presided by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list of presence as well as the mandates of the represented partners will be annexed to the present deed to be filed with him to the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all forty-five million two hundred and sixty thousand (45,260,000) shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

A. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of four hundred and ninety thousand and one Euro (EUR 490,001) so as to bring it from its current amount of forty-five million two hundred and sixty thousand Euro (EUR 45,260,000) to forty-four million seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 44,769,999) by the cancellation of four hundred and ninety thousand and one (490,001) ordinary class B shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by Pyramus Management GmbH & Co. KG, without payment to the shareholders, and allocation of the reduction amount to the absorption of accrued losses;

B. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at forty-four million seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 44,769,999), divided into (i) thirty-five million five hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (35,529,999) ordinary class A shares, (ii) three million nine hundred and eighty thousand (3,980,000) ordinary class B shares and (iii) five million two hundred and sixty thousand (5,260,000) preferred shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

Thereafter, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and ninety thousand and one Euro (EUR 490,001) so as to bring it from its current amount of forty-five million two hundred and sixty thousand Euro (EUR 45,260,000) to forty-four million seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 44,769,999), by the cancellation of four hundred and ninety thousand and one (490,001) ordinary class B shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each held by Pyramus Management GmbH & Co. KG, without any payment to the shareholders, so that the issued share capital is of an amount of forty-four million seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 44,769,999), represented by (i) thirty-five million five hundred and twenty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (35,529,999) ordinary class A shares, (ii) three million nine hundred and eighty thousand (3,980,000) ordinary class B shares and (iii) five million two hundred and sixty thousand (5,260,000) preferred shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The meeting is resolved to allocate the reduction amount to the absorption of accrued losses.

*Second resolution*

As a result of the resolution hereabove, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as set forth in the agenda.

*Third resolution*

The meeting acknowledged that as a result of the resolutions hereabove Pyramus Management GmbH & Co. KG will no longer be shareholder of the Company and the entire share capital of the Company will be held by three (3) shareholders as set forth follows:

Shareholder	Number and class / category of shares
Apax WW Nominees Limited . . . . .	35,520,229 ordinary class A shares 1,060,000 ordinary class B shares 4,974,449 preferred shares
Pyramus Beteiligungs GmbH . . . . .	760,000 ordinary class B shares
Pyramus Verwaltungs GmbH . . . . .	9,770 ordinary class A shares 2,160,000 ordinary class B shares 285,551 preferred shares
Total . . . . .	35,529,999 ordinary class A shares 3,980,000 ordinary class B shares 5,260,000 preferred shares

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.300,- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Pyramus S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 137 398, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 17 mars 2008 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1007 du 23 avril 2008.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mai 2011 suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, préqualifié, publié au Mémorial numéro 2390 du 6 octobre 2011.

L'Assemblée a été présidée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que les quarante-cinq millions deux cent soixante mille (45.260.000) parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'assemblée et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

A. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille et un euros (EUR 490.001) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions deux cent soixante mille euros (EUR 45.260.000) à quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 44.769.999) par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-dix mille et une (EUR 490.001) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par Pyramus Management GmbH & Co. KG, sans rembourser les associés, et allocation du montant de la réduction à l'absorption des pertes accumulées;

B. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 44.769.999), divisé en (i) trente-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (35.529.999) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) trois millions neuf cent quatre-vingt mille (3.980.000) parts sociales ordinaires de classe B et (iii) cinq millions deux cent soixante mille (5.260.000) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Suite à ceci, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille et un euros (EUR 490.001) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions deux cent soixante mille euros (EUR 45.260.000) à quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 44.769.999), par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-dix mille et une (490.001) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par Pyramus Management GmbH & Co. KG, sans rembourser les associés, afin que le capital social émis s'élève à quarante-quatre millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 44.769.999), représenté par (i) trente-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (35.529.999) parts sociales ordinaires de classe A, (ii) trois millions neuf cent quatre-vingt mille (3.980.000) parts sociales ordinaires de classe B et (iii) cinq millions deux cent soixante mille (5.260.000) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de la réduction à l'absorption des pertes accumulées.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel que reflété dans l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend note que suite aux résolutions qui précèdent Pyramus Management GmbH & Co. KG ne sera plus associé de la Société et que le capital social de la Société sera détenu dans son intégralité par trois (3) associés comme suit:

Associé	Nombre et classe / catégorie de parts sociales
Apax WW Nominees Limited . . . . .	35.520.229 parts sociales ordinaires de classe A 1.060.000 parts sociales ordinaires de classe B 4.974.449 parts sociales préférentielles
Pyramus Beteiligungs GmbH . . . . .	760.000 parts sociales ordinaires de classe B
Pyramus Verwaltungs GmbH . . . . .	9.770 parts sociales ordinaires de classe A 2.160.000 parts sociales ordinaires de classe B 285.551 parts sociales préférentielles
Total . . . . .	35.529.999 parts sociales ordinaires de classe A 3.980.000 parts sociales ordinaires de classe B 5.260.000 parts sociales préférentielles

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

153619

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.300.- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: FILALI, PEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/09/2014. Relation: EAC/2014/12717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/09/2014.

Référence de publication: 2014148328/165.

(140168710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

---

**Links Bidco S.à r.l. Propco 7, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.478.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014:*

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014150984/15.

(140172294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

---

**ProLogis European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.445.

In the year two thousand fourteen, on the second day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Holdings II S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. (R.C.S. Luxembourg B 78.783),

duly represented by its manager ProLogis Directorship S.à r.l., itself represented by its manager Mr Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg, having the power to bind the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis European Finance II S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 77.445) (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the 7<sup>th</sup> day of August, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 64 of the 30<sup>th</sup> January, 2001, and the articles of incorporation of which haven't been amended since then, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (24,475.-EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) to THIRTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY-FIVE (36,975.-EUR) by issuance of NINE HUNDRED SEVENTY-NINE (979) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

ProLogis European Finance S.à r.l., a company having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 70.892),

duly represented by its manager ProLogis Directorship S.à r.l., itself represented by its manager Mr Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg, having the power to bind the company by his sole signature,

who declares to subscribe to nine hundred seventy-nine (979) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and to have them fully paid up by contribution in kind of

1) 80 shares with a nominal value of EUR 100 each, of the company ProLogis France I EURL, a company having its registered office at 3, avenue Hoche Hall 1, F-75008 Paris, registered at the RCS Paris under the number 422 990 028;

2) 2,080 shares with a nominal value of EUR 100 each, of the company ProLogis France II EURL, a company having its registered office at 3, avenue Hoche Hall 1, F-75008 Paris, registered at the RCS Paris under the number 423 054 345;

3) 54,477 shares with a nominal value of EUR 15.2452044 each, of the company ProLogis France II SARL, a company having its registered office at 3, avenue Hoche Hall 1, F-75008 Paris, registered at the RCS Paris under the number 423 460 747;

4) 500 shares with a nominal value of EUR 100 each, of the company ProLogis France VII EURL, a company having its registered office at 3, avenue Hoche Hall 1, F-75008 Paris, registered at the RCS Paris under the number 424 192 953;

5) 8,000 shares with a nominal value of EUR 100 each, of the company ProLogis France VIII EURL, a company having its registered office at 3, avenue Hoche Hall 1, F-75008 Paris, registered at the RCS Paris under the number 424 283 612.

It results from 5 certificates issued on the 1<sup>st</sup> day of September 2014, by the management board of the companies prequalified under (1)- (5) that ProLogis European Finance Sàrl, prequalified is the owner of the prenamed shares of the companies prequalified under (1)- (5); those shares are fully paid-up, free of any pledge or usufruct, and ProLogis European Finance Sàrl is solely entitled to the stated shares and possessing the power to dispose of its shares.

According to the said five certificates and five valuation reports of the Company ProLogis European Finance II Sàrl, issued on the 2<sup>nd</sup> day of September, 2014, the appearing party declares that the amount of the five companies' shares to be contributed are worth at least thirty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred sixty-one euro (31,765,561.-EUR).

The appearing party declares that the amount of TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (24,475.-EUR) is transferred to the share capital and the amount of THIRTY-ONE MILLION SEVEN HUNDRED FOURTYONE THOUSAND EIGHTY-SIX EURO (31,741,086.-EUR) to a share premium account.

Such certificates, and valuation reports, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at THIRTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (36,975.-EUR) represented by one thousand four hundred seventy-nine(1,479) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euros(6,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deux septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Holdings II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 78.783,

dûment représentée par son gérant ProLogis Directorship S.à r.l., elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, agissant en tant que seule associée de ProLogis European Finance II S.à r.l., une société, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 77.445), constituée suivant acte notarié en date du 7 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 30 janvier 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-quatre mille quatre cent soixante-quinze euros (24.475.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à trente-six mille neuf cent quatre-vingt quinze euros (36.975.- EUR) par l'émission de neuf cent soixante dix-neuf (979) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

ProLogis European Finance S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 70.892, dûment représentée par son gérant ProLogis Directorship S.à r.l., elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature,

laquelle déclare souscrire neuf cent soixante dix-neuf (979) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de:

1) 80 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 de la société ProLogis France I EURL, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 3, avenue Hoche hall 1, F-75008 Paris inscrite au RCS Paris sous le numéro 422 990 028;

2) 2080 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 de la société ProLogis France II EURL, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 3, avenue Hoche hall 1, F-75008 Paris inscrite au RCS Paris sous le numéro 423 054 345;

3) 54477 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 15,2452044 de la société ProLogis France II SARL, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 3, avenue Hoche hall 1, F-75008 Paris inscrite au RCS Paris sous le numéro 423 460 747;

4) 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 de la société ProLogis France VII EURL, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 3, avenue Hoche hall 1, F-75008 Paris inscrite au RCS Paris sous le numéro 424 192 953;

5) 8000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 de la société ProLogis France VIII EURL, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 3, avenue Hoche hall 1, F-75008 Paris inscrite au RCS Paris sous le numéro 424 283 612.

Il résulte de cinq certificats émis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 par le conseil de gérance de chacune des cinq sociétés préqualifiées sous (1) - (5) que ProLogis European Finance S.à r.l., préqualifiée est propriétaire des prénommées parts sociales des cinq sociétés préqualifiées sous (1) - (5); ces parts sociales apportées sont entièrement libérées; libre de tout gage ou usufruit et ProLogis European Finance S.à r.l. est la seule ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer.

En vertu de ces cinq certificats et de cinq rapports d'évaluation émis par ProLogis European Finance II S.à r.l. en date du 2 septembre 2014, la partie comparante déclare que la valeur totale des parts sociales apportées des cinq sociétés préqualifiées est estimée au moins à trente et un millions sept cent soixante-cinq mille et cinq cent soixante et un euros (31.765.561.-EUR).

La partie comparante déclare que la valeur de vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (24.475 EUR) est transférée dans le capital social et trente et un million sept cent quarante et un mille quatre-vingt-six euros (31.741.086.-EUR) dans le compte prime d'émission.

Ces certificats et rapports d'évaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique déclare modifier de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à à trente-six mille neuf cent quatre-vingt quinze euros (36.975.-EUR), représenté par mille quatre cent soixante-neuf (1.479) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ six mille euros (6.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41213. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148324/151.

(140168676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

**Melf Acquisition VII, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.351.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed,

Appeared the following:

MELF Acquisition II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189093;

represented by Mrs Vanessa Lanz, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy dated 12<sup>th</sup> September 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "MELF Acquisition VII".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind. It may further, directly or indirectly, hold, acquire, own, rent, develop and/or operate real estate or participations in other real estate companies.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they

may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards

third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday of May of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders in accordance with the Law and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

## **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR. 1,000.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following as Manager(s) for an unlimited period of time.

#### *Class A Manager:*

- Mr Jonathan Braidley, born on 5 November 1965 in Codsall, United Kingdom, with professional address at Gordon House, 10 Greencoat Place, London SW1P 1PH, United Kingdom.

#### *Class B Managers:*

- Mr Tobias Stemmler, born on 18 July 1983 in Neunkirchen, Germany, with professional address at 6 Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Tamas Mark, born on 8 June 1981 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera dépositaire de la présente minute,

#### A comparu:

MELF Acquisition II, une société à responsabilité limitée établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-), et enregistrée auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189093;

représentée par Madame Vanessa Lanz, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "MELF Acquisition VII".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme. Elle peut également, directement ou indirectement, détenir, acquérir, être propriétaire, développer et/ou opérer tout immeuble ou société détenant des immeubles.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/restent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président (s'il y en a un) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, ou si aucun Président n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le président pro tempore le cas échéant, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tout Gérant présent à cette réunion et les décisions écrites du Gérant Unique ou le

cas échéant de tous les Gérants, doivent être établies par écrit et signées par le Gérant Unique ou le cas échéant tous les Gérants. Dans le cadre d'une réunion du Conseil d'Administration toutes les procurations seront annexées au procès-verbal.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième vendredi du mois de mai de chaque année, à 10:00 a.m.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparté équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR. 1.000,-).

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

*Gérant de catégorie A:*

- Jonathan Braidley, né le 5 novembre 1965 à Codsall, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au Gordon House, 10 Greencoat Place, London SW1P 1PH, Royaume Uni.

*Gérant de catégorie B:*

- Tobias Stemmler, né le 18 juillet 1983 à Neunkirchen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Tamas Mark, né le 8 juin 1981 à Budapest, Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lanz, Me Delvaux agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43296. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147569/609.

(140168067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

### **Grove Asset 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.437.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

#### **"Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "Grove Asset 14 S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01.-) each.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

**Art. 14.** Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** Unless resolutions are taken in accordance with the paragraphs below, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended; the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Any such decisions shall be adopted at a general meeting of shareholders or recorded in writing, as the case may be and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg laws, and any other agreement entered into by the shareholders from time to time.”

#### *Transitory provision*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the one million two hundred thousand (1,200,000) shares have been subscribed by the sole shareholder “GS Lux Management Services S.à r.l.”, predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary by a bank certificate, which expressly states this.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of Managers is fixed at two (2).
- 2) The following person is appointed as class A manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:
  - Mrs. Marielle Stijger, born on 10 December 1969 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 3) The following person is appointed as class B manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:
  - Mr. Dominique Le Gal, born on 9 December 1971 at Savigny-Sur-Orge, France, with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 4) The Company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour d’août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Grove Asset 14 S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) divisé en un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

**Art. 14.** Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GS Lux Management Services S.à r.l. et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE LIVRE STERLING (GBP 12.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été évident au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2).
- 2) La personne suivante est nommée Gérant de classe A pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
  - Mme Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- 3) La personne suivante est nommée Gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
  - Mr. Dominique Le Gal, né le 9 décembre 1971 à Savigny-Sur-Orge, France, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- 4) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41052. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148829/382.

(140169876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**Indigo Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.029.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of September,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 177 960 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the Sole Shareholder of Indigo Real Estate 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 188 029 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 20, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2271 on August 26, 2014. The articles of incorporation of the Company have been further amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 6, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert with retroactive effect as at the date of the incorporation of the Company i.e. 20<sup>th</sup> May, 2014, the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the British Pounds (GBP) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) on May 20, 2014, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of eighty-one four cents British Pounds (GBP 0.814).

The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at ten thousand one hundred seventy-five British Pounds (GBP 10,175).

As a result of the above conversation, the share capital of the Company is divided into ten thousand one hundred seventy-five (10,175) shares having a par value of one British Pound (GBP 1).

The Sole Shareholder acknowledge that proof of the above exchange rate has been given to the notary through a financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the Sole Shareholder and the notary.

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from euro (EUR) to British Pounds (GBP).

### *Second resolution*

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand eight hundred twenty-five British Pounds (GBP 4,825) from its current amount of ten thousand one hundred seventy-five British Pounds (GBP 10,175) up to an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) through the issuance of four thousand eight hundred twenty-five (4,825) shares, having each a par value of one British Pound (GBP 1) (the "New Shares").

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares having par value of one British Pound (GBP 1) for a subscription price of four thousand eight hundred twenty-five British Pounds (GBP 4,825) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of four thousand eight hundred twenty-five British Pounds (GBP 4,825) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate. The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder consequently resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one British Pound (GBP 1) each"

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douze septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 960 (l'"Associé unique"),

ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant tel que représenté est l'Associé Unique de Indigo Real Estate 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188 029 (la "Société") constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 20 mai, 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations sous le numéro 2271 le 26 août 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte du notaire soussigné, le 6 août 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société i.e. 20 mai 2014, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) le 20 mai 2014 (le dernière cotation disponible), selon lequel un euro (EUR 1) correspond à zéro virgule huit cent quatorze centimes (GBP 0,814).

Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix-mille cent soixante-quinze livres sterling (GBP 10.175).

En conséquence de la conversion susmentionnée, le capital social de la Société est divisé en dix-mille cent soixante-quinze (10.175) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille huit cent vingt-cinq livres sterling (GBP 4.825) pour le faire passer de son montant actuel de dix-mille cent soixante-quinze livres sterling (GBP 10.175) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15 000) par l'émission de quatre mille huit cent vingt-cinq (4.825) parts sociales, ayant toutes une valeur d'une livre sterling (GBP 1) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur d'une livre sterling (GBP 1) chacune pour un prix de souscription totale de quatre mille huit cent vingt-cinq livres sterling (GBP 4.825) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. De sorte que la société a désormais à sa disposition la somme de quatre mille huit cent vingt-cinq livres sterling (GBP 4.825), preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par quinze mille (15,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune»

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43340. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014148871/126.

(140169666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**Vassa Eggen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.613.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Oxid Finans AB, a limited liability company (aktiebolag), duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Volati AB, Engelbrektsplan 1, S-114 34 Stockholm, Sweden, registered with Bolagsverket, under number 556683-6812 here represented by Mr. François-Xavier Goossens, private employee, residing professionally at L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faiencerie, 121, by virtue of a proxy given under private seal, (hereafter named “the Sole Shareholder”).

The above mentioned power of attorney, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Vassa Eggen Finance S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B165.613, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (“the Company”);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 21<sup>st</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7<sup>th</sup> February 2012 under number 324;
- the Company’s by-laws have not been amended since the incorporation of the Company;
- the Company’s capital is set at one hundred and twenty thousand Swedish Krona (SEK 120,000.-) represented by one hundred and twenty thousand shares (120,000.-) shares with a par value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each;
- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the board of managers and to its members of the Company for their mandates from the date of their appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Provided that the simplified dissolution is not laid down by the amended law on commercial companies, entire discharge is hereby given to the undersigned notary for all their consequences.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française**

L’an deux mil quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Oxid Finans AB, société anonyme (aktiebolag), dûment constituée et valablement existante sous les lois de la Suède, ayant son siège social à C/O Volati AB, Engelbrektsplan 1, S-114 34 Stockholm, Suède, immatriculée au Bolagsverket sous le numéro 556683-6812 ici représentée par Monsieur François-Xavier Goossens, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121, en vertu d'une procuration sous seing privé, (ci-après «l'Associé Unique»).

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination Vassa Eggen Finance S.à r.l. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.613, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg («la Société»);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 21 Décembre 2011, encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 Février 2012, sous le numéro 324;

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis le constitution de la Société;

- le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Couronnes Suédoises (SEK 120.000) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale de une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au Conseil de Gérance et à ses membres pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Etant entendu que la dissolution simplifiée n'est pas prévue par la loi modifiée sur les sociétés commerciales, il est donné entière décharge au notaire instrumentant pour toutes les conséquences qui pourraient en découler.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: F.-X. GOOSSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143794/99.

(140163264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

### **Takko Luxembourg 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.639.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151251/9.

(140172570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

## **Amis de L'Ecole Finlandaise au Luxembourg, A.S.B.L., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1316 Luxembourg, 16, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg F 10.077.

### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. MUNARI Liina-Maria Rebekka, fonctionnaire de la CE, demeurant au 16 Rue des Carrières, L-1316 Luxembourg
  2. KAMENITZER Anja Elina, fonctionnaire de la BEI, demeurant au 7, rue du 31 Août 1942, L-S809 Hesperange
  3. SAASTAMOINEN Sari Raija Kaarina, employée privée, demeurant au 2, Domaine Schaefer, L-3374 Leudelange
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet. Siège. Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de Amis de l'Ecole Finlandaise au Luxembourg A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet de s'occuper de l'activité de l'école Finlandaise au Luxembourg (appelée ci-dessous l'Ecole) et de la développer. L'Ecole a pour objectif de l'offrir aux enfants et jeunes enseignement informelle et supplémentaire dans la langue et culture finnoise.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration. La langue de l'association est finnois.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### **Titre II. Membres**

**Art. 5. Adhésion.** Peut être membre de l'Association toute personne ou collectivité qui éprouve l'intérêt de favoriser les aspirations et les objectifs de l'Association. L'Association doit avoir au moins trois membres.

On devient membre de l'Association en inscrivant son enfant à l'Ecole et en payant les cotisations de l'Ecole de l'enfant inscrit.

**Art. 6. Démission.** Tout membre de l'Association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs. Est également réputé démissionnaire du membre qui ne paye pas les cotisations lui incombant. Le délai dont l'expiration entraînera la démission de plein droit, sera de trois mois à partir de l'échéance des cotisations.

Le membre démissionnaire peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées pour un semestre scolaire qui n'a pas commencé si la démission est fait en écrit avant le début de la semestre scolaire (septembre ou janvier).

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts et par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

L'membre exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

### **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 7.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, si possible au début de l'année scolaire. L'Assemblée est convoquée par les administrateurs ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. La convocation se fait par écrit au moins dix jours avant la date de la réunion.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Il sera loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de la société.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Les délibérations et résolutions de l'Assemblée sont rédigés dans un rapport qui est envoyé aux membres et déposé au Registre de Commerce et des sociétés.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 8.** L'Assemblée générale nomme le Conseil d'administration qui gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Le conseil peut, sous sa responsabilité, déléguer pour les affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Le Conseil se compose au moins de un président, secrétaire et trésorier. La durée de leur mandat est de un an. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les nominations des membres du conseil d'administration sont renouvelables.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil de l'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association. Le président peut engager l'association par la seule signature pour les actes dont la valeur ne dépasse pas 500 euros.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

#### **Titre V. Contributions et Cotisations**

**Art. 9.** Les fonds nécessaires à l'activité de l'Association lui sont fournis sous forme de dons, de subventions ou de cotisations payables par les parents des élèves de l'Ecole. L'Association peut demander à ses membres de verser des cotisations dont l'importance et le mode de versement seront définis dans l'Assemblée générale.

#### **Titre VI. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 10.** L'exercice social coïncide 1 Juillet au 30 Juin. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'année scolaire et le soumet à l'approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour exercice suivant.

#### **Titre VII. Modification des statuts**

**Art. 11.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

**Art. 12.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **Titre VIII. Dissolution et liquidation**

**Art. 13.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 14.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale, dont affectation se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association à été créée.

#### **Titre IX. Dispositions finales**

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014143827/93.

(140162421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

---

#### **Eurosia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014152046/10.

(140173535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Atalaya Luxco Midco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.142.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Atalaya Luxco PIKco, une société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.929, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg,

represented by Mrs. Fanny Kindler, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Atalaya Luxco Midco, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register with number B 173.142 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3004 on 12 December 2012. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 6 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 on 18 April 2013.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of each share of the Company from one euro (EUR 1) to a hundredth of a euro cent (EUR 0.0001).

*Second Resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease of the share capital of the Company by an aggregate amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 1,987,500) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) through the cancellation of nineteen billion eight hundred and seventy-five million (19,875,000,000) shares, having a par value of a hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each and allocate an amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 1,987,500) resulting from the capital reduction to the Capital Contribution account of the Company (account 115 "compte des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts).

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend of article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty five million (125,000,000) shares with a nominal value of a hundredth of a euro cent (EUR 0.0001) each."

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le deux Septembre,

Par-devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

Atalaya Luxco PIKco, une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistre auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 186.929, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg,

ici représentée par Madame Fanny Kindler, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'associé unique («l'Associé Unique») de Atalaya Luxco Midco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.142 (la «Société»), constituée en date du 27 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3004 le 12 décembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 février 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 918 le 18 avril 2013.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société à un centième de cent d'euro (EUR 0.0001).

#### *Seconde Résolution*

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 1.987.500) à un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) par la suppression de dix-neuf milliards huit cent soixante-quinze millions (EUR 19.875.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centième de cent d'euro (EUR 0,0001) chacune et d'allouer un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 1.987.500) résultant de la réduction de capital au compte 115 (compte des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres).

#### *Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 0,0001) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 4 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143865/94.

(140163596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

### **Kings Cross Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.566.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 29 septembre 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 29 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150946/13.

(140172567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.